

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-11 du C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Samedi 21 mars 2026 à 9h00
A la mairie

Affiché le 17 mars 2026

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Fixation du nombre des Adjointes
- Élection des Adjointes
- Désignation des conseillers délégués
- Création des commissions municipales
- Tableau des indemnités
- Règlement du conseil municipal
- Lecture de la Charte de l'Élu local
- Désignation des représentants aux commissions et syndicats
- Personnel contractuel

Affaires diverses